

Nouvelle circulaire relative à l'organisation et aux modalités de travail entre professeurs des écoles et professeurs de la Ville de Paris.

DELPAL, Bérénice

jeu. 06/01/2022 17:42

Importance : Haute

4 pièce(s) jointe(s) (7 Mo)

Circulaire_21AN0184.pdf; Circulaire_21AN01848_BOVP.pdf; Circulaire_21AN01848_CourriersDE.pdf; Circulaire_21AN01848_CourriersIEN.pdf;

Bonjour à tous

J'ai le plaisir de vous adresser la nouvelle circulaire relative à l'organisation et aux modalités de travail entre professeurs des écoles et professeurs de la Ville de Paris. La « Delpal Destrés » qui remplace la « Molle Jardin » ☺

Datant de 2001, la précédente circulaire ne tenait pas compte des récentes évolutions de notre système éducatif et certaines de ses dispositions s'étaient révélées avec le temps insuffisamment claires ou précises. De plus, ce texte traitait avant tout de la coopération entre enseignants et ne rendait pas compte de la variété de vos missions : l'enrichissement pédagogique qu'apportent les dispositifs scolaires auxquels contribuent les professeurs de la Ville de Paris (semaines sportives, journées des arts plastiques, classes-orchestre...) mais également les missions de coordination et d'appui assurées par les professeurs-relais et coordonnateurs centraux et locaux.

Ce constat, partagé avec nos partenaires éducatifs, a ainsi conduit à ce travail de réécriture afin d'aboutir à un cadre de référence partagé, actualisé, précisé et complété.

Je tiens à remercier chaleureusement les professeurs-relais et les coordonnatrices du BME qui ont contribué, par leurs remarques et propositions lors des groupes de travail ainsi qu'en réunion plénière de rentrée, à enrichir le travail de refonte et de concertation mené avec l'Académie de Paris ainsi qu'avec le SNADEM.

Réaffirmant les responsabilités et la place pleine et entière des professeurs de la Ville de Paris au sein du collectif enseignant, ce nouveau texte vise à renforcer la coopération entre professeurs des écoles et professeurs de la Ville de Paris et à faciliter une action d'enseignement coordonnée en leur permettant de mieux envisager leurs modalités d'intervention respectives ainsi que leurs rôles au sein de l'école.

Afin d'assurer une bonne appropriation de ces règles et objectifs, cette nouvelle circulaire fait aujourd'hui l'objet d'une large diffusion. Publiée au Bulletin officiel de la Ville de Paris, elle est également diffusée via Inform@lire aux personnels de l'Éducation nationale. Les inspecteurs de l'Éducation nationale ainsi que l'ensemble des directeurs des écoles élémentaires et polyvalentes parisiennes en sont également destinataires avec un courrier cosigné par l'Académie. Enfin, ce document reste accessible, comme l'ensemble de la documentation professionnelle utile, sur la [page métier des professeurs de la Ville de Paris](#) sur IntraParis.

Je souhaite que ce nouveau texte, que je sais attendu, soit un appui utile et pratique dans l'exercice de vos missions. En cas de difficulté d'application, je vous invite à contacter le professeur-relais au sein de votre CASPE ou votre référent métier au sein du BME.

Je vous renouvelle mes vœux pour ce début d'année 2022,

Cordialement



Bérénice DELPAL
Directrice des affaires scolaires
01 42 76 22 36/ 06 43 22 86 24